
Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Ledrut, soldat au 9e bataillon de Paris, qui réclame la liberté de son père, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Ledrut, soldat au 9e bataillon de Paris, qui réclame la liberté de son père, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 154;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30365_t1_0154_0000_8

Fichier pdf généré le 22/01/2023

24

Le conseil général de la commune de Voncq, district de Vouziers, fait part à la Convention des détails de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la prise de Toulon et envoie l'état des dons patriotiques qui ont été déposés sur l'autel de la patrie, consistant en 79 chemises, un drap, une serviette, 12 paires de guêtres, 63 paires de bas, 59 liv. 9 sols en assignats, et en outre 13 marcs 6 onces d'argenterie, et 122 livres de cuivre, sauvés de l'incendie de l'église de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Voncq, 21 plu. II] (2)

« Représentants d'un grand peuple et fondateurs de la République française,

Le Conseil général de la commune de Voncq, district de Vouziers, département des Ardennes, vous félicite sur vos glorieux travaux et sur les lois prudentes et sages que vous avez faites. Nous vous invitons de rester à votre poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés contre nous soient vaincus et dissous.

Nous vous faisons part du don patriotique que les sans-culottes de notre commune ont faits pour les défenseurs de la patrie et dont en voici le détail :

1°) 79 chemises, un drap, une serviette, 12 paires de guêtres, 63 paires de bas, et une somme de 59 l. 9 s. en assignats.

En outre le restant des débris de notre église incendiée qui consiste en six livres 14 onces en argenterie, et 122 livres de cuivres; tous les objets ci-dessus et d'autre part ont été conduits au district de Vouziers.

Nous vous faisons part aussi de la fête civique que nous avons célébrée en mémoire de la reprise de Toulon, le même jour nous avons planté les arbres de la Liberté, l'égalité et la fraternité, qui avoient été renversés par les scélérats émigrés au moment qu'ils ont incendiés notre commune.

Cette cérémonie a été faite avec grande réjouissance et enthousiasme au milieu des embrassements fraternels et des cris mille fois répétés Vive la République, Vive la Montagne. S. et F. ».

NILLET (*agent nat.*), HABERT (*présid.*), MATISSE (*off.*), BERTHELEMY (*off.*), COCHE, GUILLAUMAU (*secrét.*), MARCHAL, GILBEN, TREHOUT, NILLUN (*off.*), GILBOY.

25

Le citoyen Augustin-Léonard Ledrut, soldat au 9^e bataillon de Paris, écrit de Cosnes, près de Longwy, qu'aux premiers cris de la patrie en danger il a volé à sa défense; qu'une seule idée vient mêler d'amertume les doux sentiments que causent à son cœur les succès des armes et les travaux de la Convention; c'est

(1) P.V., XXXIII, 71-72. Bⁿ, 18 vent. et 22 vent. (suppl^t).

(2) C 293, pl. 968, p. 23. Mention marginale datée du 19 vent. et non signée.

l'arrestation de son père : il implore la justice de la Convention, et offre un assignat de 50 liv. pour servir à l'entretien de ses braves camarades.

Mention honorable du don; pour le surplus, renvoyé au comité de sûreté générale (1).

26

La société populaire de Die annonce à la Convention nationale, que Louis Artaud, ci-devant curé de Chamarlot, constamment patriote, vient de se marier avec la fille d'un protestant. La société a rendu ce fait public par une fête, qui a été terminée par des dons offerts pour nos braves défenseurs, consistant en 1095 chemises, des bas et des souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Die, 6 plu. II] (3).

« Citoyen président,

On s'aperçoit généralement, que rien n'est plus propre à détruire dans l'esprit du peuple, les préjugés de la superstition qui s'enchaînent, et qui, par conséquent, retardent les progrès de la raison et de la philosophie, que les exemples de ceux qui par état avoient intérêt de prolonger son ignorance pour continuer à le diriger par leurs erreurs.

Pénétrés de cette vérité, la Société populaire de Dye, qui par ses principes se trouve à la hauteur du génie républicain, a arrêté de rendre public un fait qui, par sa nature tendra à détruire l'ennemi le plus cruel de l'homme, le fanatisme.

Le citoyen Louis Arthaud, ci-devant curé de Chamaloc, district de Dye, qui pendant le cours de la Révolution a constamment donné des preuves du patriotisme le plus pur et rempli avec succès plusieurs missions civiques, vient, après avoir abdiqué sa qualité de prêtre, de se marier avec Magdeleine Alexis Plante, fille d'un citoyen protestant de cette commune.

Tous les corps constitués ont assisté au festin, des promenades et des farandoles publiques ont été faites, des hymnes à la Liberté ont été chantés, la satisfaction étoit générale et la joie régnait dans les cœurs des deux époux qui ont mille fois béni la Montagne, aux travaux de laquelle chacun s'empresse de rendre hommage.

Comme la connaissance de la conduite de cet ex-prêtre aujourd'hui républicain, rendu aux vœux de la nature, doit produire un heureux effet sur l'opinion publique; la Société de Dye a la certitude que la Convention en ordonnera l'insertion au Bulletin.

Cette Société désire aussi d'apprendre à ses frères que 1095 chemises, des bas et des souliers, offerts en don patriotique, sont partis pour le lieu du dépôt du district de Dye, et qu'incessamment un envoi aussi considérable sera fait ».

GILLY (*présid. de la Sté popul. et agent nat. du distr.*).

(1) P.V., XXXIII, 72 et 182. Bⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 72. Bⁿ, 17 vent. et 18 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) C 295, pl. 990, p. 2.